

## Séance extraordinaire du 17 novembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue le jeudi 17 novembre 2022 à 19h00 à la salle Lévis St-Yves, 2451 rue Camirand.

Sous la présidence de Monsieur Denis Bergeron, maire par intérim.  
Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

Martin Harvey	siège no 1	
Doris Jetté	siège no 2	ABSENTE
Régent Michaud	siège no 3	
Sylvie Lacoursière	siège no 4	
Denis Bergeron	siège no 5	
Georges Lysight	siège no 6	

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal, le Maire par Intérim, a donné par courriel ou en mains propres un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi. De ce fait étant tous présents, ils renoncent individuellement à l'avis de convocation.

### **CERTIFICAT DE NOTIFICATION**

Je soussigné, Martin Harvey conseiller agissant à titre de secrétaire de séance confirme que les avis de convocation pour la séance extraordinaire du 17 novembre 2022 ont été remis de la façon suivante :

À Monsieur Martin Harvey par courriel;  
À Madame Doris Jetté, par courriel;  
À Monsieur Régent Michaud, par courriel;  
À Madame Sylvie Lacoursière, par courriel;  
À Monsieur Denis Bergeron, par courriel;  
À Monsieur Georges Lysight, en mains propres;

Ce qui constitue une notification au sens de l'article 134 du code de procédure civile du Québec.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Monsieur Denis Bergeron, maire par intérim.

**278-11-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour; IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sylvie Lacoursière appuyé par M. Régent Michaud et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. La maire demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Nomination d'un secrétaire d'assemblée
- 3) Embauche de Madame Andrée Ricard comme aide à la comptabilité pour une période temporaire
- 4) Dépôt du rapport de la secrétaire-trésorière conformément à l'article 176.4 CM
- 5) Période de questions
- 6) Clôture de la séance

**279-11-2022 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Martin Harvey se porte volontaire pour agir exceptionnellement à titre de secrétaire pour la séance extraordinaire de ce jour. En conséquence, il ne pourra pas participer au débat ni voter tel que spécifié par la loi.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sylvie Lacoursière appuyé par M. Régent Michaud et résolu de nommer M. Martin Harvey secrétaire pour la présente assemblée.

**280-11-2022 EMBAUCHE DE MADAME ANDRÉE RICARD COMME AIDE À LA COMPTABILITÉ POUR UNE PÉRIODE TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT le retard dans la comptabilité des finances de la Municipalité

CONSIDÉRANT que ce retard ne fait que s'accroître de semaine en semaine

CONSIDÉRANT que la Municipalité a des échéances à respecter en matière budgétaire et comptable

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Georges Lysight appuyé par M. Régent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, fasse l'embauche de Mme Andrée Richard pour assister Mme Karine Trahan, greffière-trésorière par intérim, dans la mise à jour de la comptabilité de la Municipalité. Cette embauche est sur une base temporaire, prend effet le 11 novembre 2022 et prendra fin quand la comptabilité de la Municipalité sera à jour.

281-11-2022

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 176.4 CM**

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la greffière-trésorière doit déposer le rapport des états comparatifs;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Georges Lysight appuyé par Mme Sylvie Lacoursière et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport des états comparatifs, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 septembre, 2022 de la greffière-trésorière et accepte ce rapport.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

282-11-2022 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Régent Michaud appuyé par Mme Sylvie Lacoursière et résolu de clore la présente séance à 19h32.

---

**Maire par intérim**

---

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Je, Denis Bergeron maire par intérim, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*